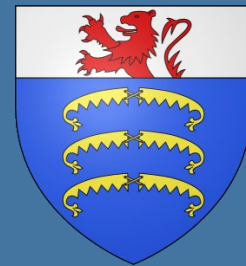


Ville de Gex

Lettre d'information - COVID-19

8 Mai 2020



Déconfinement : les règles à appliquer à compter du lundi 11 mai

Dès le lundi 11 mai 2020, la plupart des services municipaux seront à nouveau ouverts au public.

L'Hôtel de Ville et l'Annexe (urbanisme-services techniques) seront ouverts :
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h.
Dans la mesure du possible, continuez de privilégier les démarches par téléphone et courriel.

L'accueil physique des usagers se fera uniquement après une prise de rendez-vous préalable.

- **Service population/passeports-CNI/état civil:**
accueil@ville-gex.fr / tel. 04.50.42.63.00
- **Service scolaire :**
vie.quotidienne@ville-gex.fr / tel. 04.50.42.25.45
- **Service social/logement :**
ccas@ville-gex.fr / tel. 04.50.42.63.01
- **Urbanisme :**
urbanisme@ville-gex.fr / tel. 04.50.42.63.27 ou 04.50.42.63.10. Pas de rdv jusqu'au 2 juin mais possibilité de contacter un instructeur par téléphone ou mail.
Les permanences du service Autorisations et Droit des Sols de Pays de Gex Agglo ne seront pas remises en place avant le 2 juin.
- **Services techniques :**
services.techniques@ville-gex.fr / tel. 04.50.42.63.10
- **Secrétariat du maire et des adjoints :**
mairie@ville-gex.fr / tel. 04.50.42.63.02

Pour les usagers se rendant à un rendez-vous en mairie, le port du masque sera obligatoire.

Pour ceux qui n'en n'auraient pas, un masque jetable pourra être fourni.

Bibliothèque municipale:

A partir du 11 mai, seuls les retours de livres seront possibles. Les dépôts se feront à l'extérieur aux horaires habituels ou sur rendez-vous téléphonique. La réouverture de la bibliothèque s'effectuera de manière progressive.

Renseignements au 04.50.41.86.92 ou bibliotheque@ville-gex.fr

Demeurent fermés au public jusqu'au 2 juin au moins :

- le cinéma Le Patio, la piscine municipale, le centre sportif du Turet, le bâtiment de l'espace Perdtemps, les aires de jeux et de loisirs, les salles communales;
- les Espaces sportifs intérieurs et extérieurs : Tennis du Turet et de Perdtemps, boulodrome, mur d'escalade, city-stades, parcs de jeux pour enfants et de loisirs ;
- le centre sportif de Chauvilly : fermeture jusqu'à septembre, des travaux importants de réfection des terrains et de rénovation/extension des bâtiments étant en cours et programmés dans cette période;
- les bâtiments communaux accueillant des associations : Centre Culturel, Ecole de musique, bâtiment de l'Aiglette, Musée des Sapeurs-pompiers, Centre Associatif, local du Clos des Abeilles, local social de la Folatière et toutes les salles communales à l'exception des Secouristes, des Restos du Cœur et de l'Accueil de Jour.

A noter que la **réouverture des bâtiments associatifs à l'accueil du Public n'est pas garantie avant fin juin.**

Reprise du marché alimentaire hebdomadaire :

Date prévisionnelle : samedi 16 mai, aux horaires habituels.

Les contraintes sanitaires de mise en place sont importantes.

Une communication spécifique sera faite en début de semaine.

Les espaces naturels sont de nouveau accessibles à compter du 11 mai :

promenade du Journans, Parc des Cèdres (en dehors de toutes les installations sportives, ludiques et de jeux toujours interdites), chemins ruraux et forestiers ainsi que la voie verte, **dans le strict respect des règlements habituels et des gestes-barrière.**

Il est de la responsabilité de chacun de ne pas générer d'attroupements et d'éviter les lieux lorsqu'ils sont déjà très fréquentés.